

vier, il n'a ni la même taille, ni le même tein, ni la même démarche. L'un est grand, l'autre est petit; l'un est brun, l'autre est blond.

« Ainsi, après la confrontation avec la petite fille, la personne appelée chez M. Clement fut laissée en liberté. Aucune instruction n'a donc été requise. »

Logogriphe

Je me tiens dans les champs, on me trouve à la ville; Je suis calme partout, partout je suis utile; Quel calme autour de moi; je suis aimable; Et près de moi, souvent, quel fracas! à quelle odeur! Le repos m'est funeste, et l'on a vu moi être Disparaitre en un temps, dans l'autre repaître. On vante mes bienfaits, on m'évite, on me fuit; Si je plains quelquefois, lecteur, c'est par mon bruit. Enfin, quelquefois dans la fange et l'ordure, Mon corps n'en est pas moins une chose pure. Outre ces attributs de mes pieds nus, Mon sein pourrait offrir des objets aimables; Mais je ne veux ici qu'un moment te distraire; Et qui gazouille trop, fatigué au lieu de se distraire; Deux mots te suffiraient pour me connaître: Prends mes trois derniers pieds, sans eux je ne suis rien. Et toi-même, cher lecteur, tu serais fort à plaindre. Sais-tu-tu de mon tout, divise-le sans mon dire; L'une de mes deux parts fait paraître à tes yeux Ce qui sert aux trois pieds, du moins en plusieurs lieux; Avec deux pieds nouveaux, précédés de ma tête, C'est là que trop souvent malgré moi je m'arrête. Que peut-être cent fois, tu maudis mon jour. Je suis arbre, poisson, ville et je suis tour à tour; Je marque le plaisir, j'annonce la tristesse tour à tour. Tantôt... Non, non, c'est trop; l'idée à ma promesse, Fêlons au détail pénible, hors de saison, Toutefois si quelqu'un n'a pu trouver mon nom, Qu'il lise les Jardins du moderne Virgile. Ou plutôt se rappelle une élégante idylle. Les mots de l'énigme d'hier sont: Ver-Anti-sant.

NOUVELLES DU MATIN

Le Conseil des Ministres

Paris, 29 janvier 1879, 5 h. 30, soir.

Le conseil des ministres est, en ce moment, réuni sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Des résolutions définitives seront probablement prises.

Si le maréchal donne sa démission, il faudra attendre au moins deux semaines, avant que les deux Chambres, afin que le congrès puisse se réunir demain.

Démission du Maréchal

Réunion du Congrès

Paris, 29 janvier.

Une seconde réunion du conseil a eu lieu, cette après-midi, au ministère de la justice. MM. Martel et Jules Grévy, présidents de la Chambre et du Sénat, y assistaient.

La démission du maréchal et la réunion du Congrès semblent imminentes.

Ce sont toujours les noms de MM. Grévy et Dufaure qui sont mis en avant pour la présidence de la République.

Le bruit de la démission du maréchal est prématuré.

Il est probable que les ministres exposent demain, aux Chambres, la situation actuelle.

La démission du président de la République serait la conséquence du vote de la Chambre approuvant les décrets proposés par le ministère et concernant les grands commandements militaires.

Il n'est pas probable, conséquemment, que la réunion du Congrès puisse avoir lieu avant demain soir, ou vendredi.

Paris, 29 janvier, 10 h. 10, soir.

On assure que le maréchal de Mac-Mahon présidera demain le conseil des ministres qui doit se réunir, à deux heures, à Versailles. On répand le bruit que le maréchal prépare un message aux Chambres, exposant sa situation.

M. Dufaure a déclaré qu'il déclinait toutes les offres qui lui seraient faites pour la présidence de la République.

M. Grévy a reçu, aujourd'hui, une délégation de sénateurs et de députés républicains qui lui ont demandé si, dans l'éventualité de la démission du maréchal, il accepterait la présidence. M. Grévy aurait répondu qu'il accepterait si la candidature lui était offerte par ses collègues.

Au dernier moment nous sommes informés que le ministre de l'intérieur vient de télégraphier à tous les préfets de prévenir les sénateurs et les députés qui se trouvent en province de retourner aujourd'hui même à Paris et de les engager à se hâter le plus possible.

Berlin, 29 janvier.

La Correspondance provinciale, parlant de la peste de Russie, s'exprime de la manière suivante :

« Bien que l'état de choses ne donne pas lieu à une crainte de contagion, les grandes inquiétudes, et, par suite, au contraire, d'espérer que l'épidémie ne s'étendra pas, le gouvernement allemand ne négligera aucune des mesures nécessaires pour prévenir, le cas échéant, le danger, d'une façon rapide et énergique. »

Saint-Petersbourg, 2 h. 30, soir.

L'Agence russe, parlant d'un télégramme du Golos, au sujet des mesures énergiques prises par le gouvernement allemand, contre l'épidémie, et de la concentration par l'Allemagne sur la frontière russe d'un cordon sanitaire de 80,000 hommes de troupes, dit que ce télégramme, quoique présentant tous les caractères d'une haute fantaisie, a produit à la Bourse d'hier une panique et une baisse.

Toutefois, ajoute l'Agence russe, le journal officiel publie encore aujourd'hui un télégramme daté d'hier et signé du gouverneur de la province d'Astragan, annonçant qu'il n'existe aucun malade atteint de la peste, à Stanitz, Vetlianki, ainsi que dans les villages de Staritz, Prichibinsk, Oudatchou et Mikhaliovik.

Berlin, 29 janvier.

La Chambre des députés de Prusse a discuté aujourd'hui la motion de M. Windthorst, d'un centre tendant à rétablir trois articles de la constitution qui concernaient les rapports de l'Église et de l'État et qui ont été abolis, lors de l'adoption des lois de Mai.

M. Aegidi, appuyé par tous les partis, à l'exception du centre, des Polonais et des vieux conservateurs, a proposé à la Chambre de passer à l'ordre du jour. La motion de M. Aegidi a été adoptée à l'unanimité, moins les voix du centre, des Polonais et des vieux conservateurs.

LETRES MORTUAIRES ET D'OBIT

Alfred Reboix. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Rapport au Président de la République sur l'insurrection d'une commission chargée d'étudier les modifications qui ont été apportées à l'organisation des Préfets de la République, et de leur service de la gendarmerie. — Décret et annexe.

Décret nommant le gouverneur de l'île de la Réunion.

Décret portant nomination au grade de commissaire général de la marine et d'inspecteur général en chef colonial.

Décret portant nomination dans la magistrature coloniale.

Décret nommant à divers emplois d'officier supérieur dans le corps du génie et dans l'armée de la cavalerie.

Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à être échangées dans les limites de l'ancien octroi de Paris.

Décret déclarant d'intérêt public les sources d'eau minérale appartenant à l'État sur le territoire du comté de Lammard-bon-Hadjar.

Décret autorisant la Société générale pour la fabrication de la dynamite à établir un dépôt dans le comté de Lammard-bon-Hadjar.

Décret autorisant l'établissement d'une caisse d'épargne à Nyons (Drôme) et à Fays-Billot (Haute-Marne).

Décret autorisant la transformation de la société anonyme l'Équateur, compagnie d'assurances maritimes.

Décret d'argent décerné pour acte de dévouement.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le rapport adressé au Président de la République par les ministres de la Justice, de l'Intérieur et de la Guerre sur l'insurrection d'une commission chargée d'étudier les modifications qu'il peut y avoir lieu d'introduire dans l'organisation et le service de la gendarmerie.

À la suite de ce rapport, le même journal publie le décret suivant :

Le Président de la République française, Sur le rapport du président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre de la guerre :

Décrète :

Art. 1^{er}. — Il est institué une commission mixte composée d'éléments pris dans les ministères de la justice, de l'intérieur et de la guerre, chargée d'étudier les modifications à apporter au décret du 1^{er} mars 1874 sur l'organisation et le service de la gendarmerie.

Art. 2. — Cette commission sera présidée par le ministre de l'intérieur et en son absence par le sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.

Elle se compose de :

MM. Picot, directeur des affaires criminelles et des grâces;

Bouche, directeur de la sûreté générale;

Le général Lambert, inspecteur général de la gendarmerie;

Janfriet, chef du service de la justice militaire et de la gendarmerie;

Le lieutenant-colonel Samuel remplira, sous ce titre, les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 janvier 1879.

M. DE MAC-MAHON, G. DE MAUGENT.

La crise

On nous écrit de Paris ce matin :

« La situation n'a pas changé depuis hier. On ne connaît pas encore l'intention définitive du maréchal. Seulement on sait de plus en plus que M. de Mac-Mahon a convoqué le conseil des ministres à Versailles pour aujourd'hui, une heure. C'est dans cette séance que le maréchal doit faire connaître sa résolution. »

« D'autre part on annonce qu'un grand nombre de sénateurs et de députés se rendront aujourd'hui à Versailles dans la matinée. »

« Le *XIX^e Siècle* publie même un avis les priant de se rendre des onze heures. On voudrait être prêt à toute éventualité. »

« Nous trouvons dans les *Débats* un avis analogue. Ce journal ajoute que des communications importantes doivent être faites aux différents groupes républicains par leurs bureaux respectifs. »

Même note dans la *Republique Française* : « Il est dit-elle d'un intérêt de premier ordre que les membres des deux Assemblées soient présents à Versailles dès le matin. »

Le maréchal de Mac-Mahon n'a pas encore donné sa démission et déjà l'on s'occupe de lui donner un successeur.

Selon le *Paris-Journal*, quatre noms sont mis en avant : MM. l'amiral Potthaut, le général Chanzy, Jules Grévy et Dufaure; ces deux derniers tiennent incontestablement la corde. M. Dufaure ayant déjà décliné toute candidature, M. Grévy reste seul candidat sérieux.

C'est du reste l'avis du *Voltaire*, du *Rapporteur* et de plusieurs autres journaux du matin.

« Nous pouvons dire, lisons-nous dans le *Peuple*, que c'est M. Jules Grévy, président de la Chambre, qui serait le candidat des deux Chambres à la présidence de la République. Son élection se ferait à 650 voix au moins sur 800 votants. »

Si nous en croyons le *XIX^e Siècle*, M. de Jolly, architecte du palais de Versailles, a été appelé, hier, dans l'après-midi, au ministère de l'intérieur.

Il a pu affirmer que l'aménagement de la salle des séances de la Chambre se prêtait à la réunion immédiate du Congrès.

Le *Figaro* publie, en dernière heure, les informations suivantes :

« On nous apporte la nouvelle que les ambassades étrangères auraient été avisées officiellement de la démission du maréchal. »

« On parle aussi, au dernier moment, de la démission des généraux Bataille, Bourbaki et du Barail; ce serait une solution, mais nous ne reproduisons cette nouvelle que comme un des mille bruits échos sur le boulevard et dans les foyers de théâtre. »

Les journaux du matin sont presque unanimes à croire que la crise se dénouera par la démission du maréchal.

L'Agence Havas publie cette note :

« Plusieurs journaux du soir donnent sur ce qui s'est passé au Conseil des ministres, dans la séance tenue mardi matin, à l'Élysée, des renseignements qui sont inexacts. Ils parlent entre autres choses de la lettre du Mgr Freppel dont il n'a même pas été question dans cette réunion. »

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'offrir les palmes d'officier d'Académie à M. Henry Bellair, secrétaire-général de la *Société des Amis de la Paix*, directeur-fondateur du *Journal des Jeunes Médecins*.

On annonce l'arrivée à Paris du comte de Reikliren, du comte Ortenbourg, du comte de Rougemont, du comte d'Espel, du comte de Sainte-Suzanne et du baron Des Rotours.

On s'est vivement préoccupé, au bureau de la Conservation des lois, du long et difficile travail qui va créer la vérification à la souche des billets gagnants.

On peut se rendre compte de la difficulté matérielle de cette opération, si l'on songe qu'il y a 12,720 carreaux ayant chacun 1,000 numéros.

Il n'est encore été arrêté relativement aux époques auxquelles les « gagnants » pourront présenter leurs billets.

Afin d'éviter l'encombrement qui ne manquerait pas de se produire, M. Marteau a demandé à M. le ministre des Finances, lequel ressortit la délivrance des lois, qu'il soit fixé un jour de présentation des billets pour chaque centaine de mille, dans les 12 séries, c'est-à-dire que les gagnants compris entre les numéros 1 et 100,000 se présenteront le 14 février, ceux compris entre le numéro 100,001 à 200,000 devront se présenter le 15, et ainsi de suite.

Voici comment se sont répartis, entre les divers séries les numéros gagnants de la Loterie nationale sortis aujourd'hui :

1re	43
2e	39
3e	38
4e	32
5e	32
6e	32
7e	32
8e	32
9e	32
10e	32
11e	32
12e	32
13e	32
14e	32
15e	32
16e	32
17e	32
18e	32
19e	32
20e	32
21e	32
Total	377

Il est sorti 44 numéros ne comptant que cinq chiffres effectifs, c'est-à-dire formant un nombre au-dessous de 100,000.

Il en est sorti cinq ne comptant que quatre chiffres.

Il n'en est sorti aucun comptant moins de quatre chiffres.

Si l'on récapitule les tirages des trois jours précédents, on voit que les numéros gagnants les 12, 13 et 14, sont répartis comme suit :

11e	431
10e	424
9e	424
8e	419
7e	410
6e	404
5e	399
4e	393
3e	386
2e	386
1e	375
Total	4,277

Il est sorti 146 numéros ne comptant que cinq chiffres, 18 ne comptant que quatre, et deux n'en comptant que trois.

Il n'en est sorti aucun comptant moins de trois chiffres.

Informations parlementaires

Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission pour l'approbation de la convention commerciale provisoire avec l'Italie, s'est réunie hier, au palais Bourbon. Elle a adopté la proposition d'unanimité de M. Ferry a été nommé président, et M. Briclet, rapporteur.

La commission relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles, s'est réunie à une heure et demie au Palais-Bourbon. Elle a entendu la proposition de l'Instruction publique qui s'est montrée favorable à la proposition de M. Camille Sée et n'a présenté que quelques objections de détail.

On lit dans le *Voltaire* :

« M. Yves Guyot a été invité à aller déposer, vendredi matin, devant la commission d'enquête sur la préfecture de police. »

« Ce n'était pas tout à fait ce qu'il avait demandé; mais il se rendra à cette invitation. »

On sait qu'un certain nombre de notabilités républicaines du 8^e arrondissement, ayant fait partie du comité républicain lors de l'élection du 14 octobre, ont proposé la candidature à M. John Lemoine. Le *XIX^e Siècle* assure que celui-ci l'a acceptée.

Les bureaux de la Chambre doivent nommer aujourd'hui, avant la séance, la commission chargée d'examiner les propositions d'amnistie et le projet de loi du gouvernement sur les comités.

PETITE BOURSE DU 29 JANVIER

3 0/0, 76.40, 55. — 5 0/0, 113.10, 113.11, 1.3, 40. — Italien, 74.45. — Turc, 41.80, 55. — Banq. ottom., 57.45, 42.50. — Hongrois, 212.50, 212.50. — Florin, 64.84. — Hongrois, 71.31, 516.1/4.

Marché très-anime.

Dépêches Télégraphiques

La peste noire

Berlin, 29 janvier.

Les professeurs Hirsch et Peiffer, élus commissaires postérieurement, ont assisté aujourd'hui à la séance de la commission chargée d'étudier les mesures protectrices à prendre contre la peste.

La commission a nommé à plusieurs sous-commissions le soin de faire un rapport sur les différentes matières qu'elle a à examiner.

La publication des décisions prises hier par le Conseil fédéral, et tendant à restreindre l'importation, aura lieu aussitôt après la séance que tient aujourd'hui le Conseil fédéral.

Saint-Petersbourg, 29 janvier.

Les nouvelles officielles et privées du Volga, reçues d'Astrakan, sont tranquillisantes.

Le gouvernement a pris les plus énergiques mesures de précaution.

Le comte Loris-Melikoff sera probablement envoyé à Astrakan, comme commissaire général avec les pouvoirs les plus étendus.

Il est regrettable que, même à propos de cette nomination, de fausses nouvelles donnent une idée exagérée de l'état des choses.

Avant d'envoyer un commissaire général, le gouvernement avait déployé la plus grande énergie pour assurer l'exécution des mesures de précaution, et avait exigé qu'il lui fut envoyé des rapports exacts.

Saint-Petersbourg, 29 janvier.

Le gouvernement russe a chargé ses représentants à l'étranger de donner au gouvernement près duquel chacun d'eux est accrédité, des explications sur les rigoureuses mesures de précaution qu'il a prises pour empêcher la peste de se propager.

Saint-Petersbourg, 29 janvier.

Les autorités russes ont décidé d'employer le feu pour combattre l'épidémie.

Il a été également décidé que les célébrités médicales européennes seraient reçues avec empressement.

Madrid, 29 janvier.

Le conseil de santé de Gibraltar a ordonné trois jours de quarantaine à toutes provenances de Tanger.

Il laisse les autres en libre pratique.

Bucharest, 29 janvier.

On a lu aujourd'hui au Sénat et à la Chambre des députés un message du Prince souverain contenant une déclaration portant qu'il est nécessaire de modifier l'article 7 de la Constitution. Le Sénat sur la proposition de M.

Berresco a nommé au 1^{er} tour une commission de sept membres pour examiner la déclaration du Prince et faire un rapport.

Le Sénat et les députés discuteront une séance secrète.

Madrid, 29 janvier.

L'Espejo dit que le ministre des affaires étrangères a ouvert des négociations avec le comte de Versailles pour maintenir l'abolition du passeport et pour obtenir que les deux gouvernements respectifs permettent à leurs nationaux de voyager sans avoir à subir cette formalité.

Guerre anglo-Afghane.

Calcutta, 29 janvier.

Wali-Mohamed, frère de l'émir, est entré dans la vallée de Khurum et a sollicité le général Roberts de le recevoir.

Il est attendu le 30 janvier au quartier-général anglais, accompagné de chefs importants de la tribu des Ghilzais et d'autres chefs.

Le contingent de troupes fourni par les chefs du Pimjib, s'avance probablement dans la vallée de Khurum et prêteront son appui au général Roberts.

Le canal de Suez.

Londres, 29 janvier, 8 h. 30, soir.

Le *Lloyd's* a reçu le télégramme suivant : Port-Saïd, 29 janvier, 3 h. 10, soir.

Le canal de Suez est ouvert à la navigation.

DERNIÈRE HEURE

Démission du Maréchal de Mac-Mahon

RÉUNION DU CONGRÈS

Candidature de M. J. Grévy

Paris, jeudi 30 janvier 2 h. 23.

Le maréchal de Mac-Mahon a quitté le palais de l'Élysée à midi.

Il s'est rendu à Versailles où il a présidé, à une heure, le Conseil des ministres.

Il a remis à M. Dufaure une lettre contenant sa démission brièvement motivée.

Cette lettre sera communiquée aux Chambres aujourd'hui.

Tous les groupes des gauches du Sénat et de la Chambre sont réunis actuellement.

Il s'examine la situation avec un calme absolu.

Ils sont unanimes pour porter M. Jules Grévy comme président de la République.

Toutes les mesures sont prises pour que le congrès se réunisse ce soir à six heures.

Paris, 30 janvier, 4.05, soir.

Le Conseil des ministres est terminé. Le maréchal de Mac-Mahon donne officiellement sa démission.

Il adresse aux présidents des Chambres une lettre disant qu'étant en désaccord avec le ministère, ne pouvant pas espérer constituer un autre cabinet et ne voulant pas adhérer à des mesures qu'il juge contraires à la dignité et à la bonne organisation de l'armée, il se retire du pouvoir.

Les ministres ont refusé de contre-signer cette lettre.

Versailles, 30 janvier 4 h. 10 m.

Dans la réunion des bureaux de la gauche, M. Gambetta a proposé la candidature de M. Jules Grévy qui a été approuvée à l'unanimité.

Paris, 30 janvier 4 h. 20 m.

Le Congrès est convoqué pour quatre heures et demie.

La Bourse est en reprise sensible. La tranquillité est parfaite.

Versailles, 30 janvier, 4 heures, 33 m.

On assure que M. Dufaure aurait manifesté l'intention de rentrer dans la vie privée.

Il est question de la candidature de M. Gambetta pour la présidence de la Chambre.

Londres, 30 janvier.

La Banque d'Angleterre a réduit son escompte à 3 0/0.

SÉNAT

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*

Présidence de M. Martel

Séance du 30 janvier 1879

À l'ouverture de la séance M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu du maréchal, Président de la République, une lettre dont il va donner lecture au Sénat.

LETRE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON

« Versailles, le 30 janvier 1879. »

« Monsieur le Président du Sénat, »

« Au début de la séance, le ministère a apporté aux Chambres un programme donnant satisfaction à l'opinion publique. »

« Les réformes que je pouvais être votées sans danger, et sans abstraction de mes idées personnelles, je les avais approuvées, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle. »

« Aujourd'hui, on me demande, en matière militaire, des modifications que je crois préjudiciables à l'armée et au pays. »

« Ne pouvant y souscrire, je donne ma démission, avec cette consolation que, pendant cinquante-trois années consacrées au service du pays, j'ai été guidé seulement par l'honneur et le dévouement à la Patrie. »

« Agréez, etc. »

« Maréchal DE MAC-MAHON. »

« Anc de Magenta. »

Après la lecture de cette lettre, le Sénat décide qu'il se réunira à la Chambre à quatre heures et demie.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*